



Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2009

Séance ordinaire du 27 mai 2009

- 2009-25 construction du bâtiment du parc de voirie
- 2009-26 extension des réseaux HTA/BT sur la zone agricole de la savane Lambert
- 2009-27 convention entre l'Etat et la Commune de Montsinéry-Tonnégrande pour l'instruction des demandes de permis de travaux, certificats d'urbanisme et déclarations préalables relatives à l'occupation du sol
- 2009-28 étude préalable à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement de l'ensemble du secteur La Carapa
- 2009-29 décision modificative 2010-01 relative à l'aménagement de l'entrée du bourg de Montsinéry
- 2009-30 achat d'une partie du terrain de M. Michel Verderosa au lieu-dit Risquetout
- 2009-31 extension des réseaux HTA/BT des parcelles AN 61 et BE 113
- 2009-32 vente de 3500 m² de la parcelle BC 76 à la Société de blanchisserie industrielle
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription
- 2009-33 définition d'un nouveau périmètre d'intervention pour le Conservatoire du littoral au lieu-dit « Bagne des Annamites »
- 2009-34 réalisation de la 2^e phase des travaux de réhabilitation de l'église de Montsinéry
- 2009-35 mouvements budgétaires liés à la perception de recettes supérieures aux provisions (FRDE)
- 2009-36 autorisation pour contracter un préfinancement auprès de l'Agence française de développement (AFD) destiné à la construction du groupe scolaire de Tonnégrande
- 2009-37 proposition faite à la Communauté des communes du centre littoral (CCCL) d'un espace de 5 ha à détacher de la parcelle BC 76 en vue de l'installation de la fourrière animalière et de l'école vétérinaire
> certificat administratif du 17/06/2009 attestant une erreur de transcription



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MAI 2009**

DATE DE CONVOCATION

20 Mai 2009

DATE D’AFFICHAGE

20 Mai 2009

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 03
QUORUM : 08
PROCURATIONS : 01

DELIBERATION N°2009/33/M-T

L’AN DEUX MILLE NEUF LE VINGT SEPT MAI Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **CHAVÉRIMOUTOU Liliane** Conseillère
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4^{ème} Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées. Monsieur **Vincent MAYEN**, Conseiller ayant donné procuration à Monsieur **Brice SEPHO**, Conseiller.



.../...

Délibération n°2009/33/ MT
Portant définition d'un nouveau périmètre d'intervention par le
Conservatoire du Littoral au lieu dit « Bagne des Annamites »

Mesdames,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Conservatoire du Littoral envisage d'acquérir environ 500 ha de terrains privés pour réaliser un projet d'aménagement et de valorisation du site du Bagne de Annamites.

Ce projet intègrerait les vestiges historiques dans un parcours de découverte du milieu naturel.

A l'issue des travaux, le site sera remis en gestion à la Commune en priorité.

Il importe d'approuver le projet de périmètre d'intervention présenté par le Conservatoire du Littoral.

Pour toutes ces raisons et motifs, je vous demande d'approuver le projet et pour cela de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la loi du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

- Vu le rapport n° 2009/33/MT du Maire concernant un nouveau périmètre d'intervention par le Conservatoire du Littoral au lieu dit « Bagne des Annamites ».

Après avoir entendu ses explications et délibéré,

.../...

DECIDE :

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Conservatoire du Littoral à entrer en négociation avec les propriétaires du Bagne des Annamites, domaine situé entre Crique Anguille et Patawa afin de fixer le nouveau périmètre d'intervention du Conservatoire du Littoral.

Article 2 : **ACCEPTE** la remise en gestion du site à la Commune en priorité à l'issue des travaux.

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 27 Mai 2009

Le Maire,



Patrick LECANTE

Publication le :

